

## ARRETE DU 22 DECEMBRE 2009

# ALLONS-NOUS VERS UN DESAMIANTAGE SAUVAGE DES TOITURES EN FIBRE CIMENT AMIANTEES

La législation à la prévention des risques liés à l'amiante s'est renforcée, et c'est tant mieux.

Pour autant la formation des entreprises spécialisées en couverture est très contraignante :

Pour déconstruire une toiture en amiante ciment il faut 10 jours de formation par un organisme certifié comme pour un déflocage dans un IGH (Immeuble de Grande hauteur).

Les couvreurs ne font que cela. (Déconstruire les couvertures en amiante ciment)

Pour percer une toiture en amiante ciment (cela s'appelle des interventions) il faut 5 jours de formation par un organisme non certifié.

Les opérateurs interviennent aussi sur des floccages et calorifugeages en intérieur.

## Qu'elle est l'opération qui libère le plus de fibres ?

Les entreprises qui désamiantent les IGH (Immeuble de Grande Hauteur) et qui sont spécialisées en floccage et calorifugeages intérieurs, ne souhaitent pas intervenir sur des toitures extérieures.

Les raisons sont simples :

- 1- Couvreur est un métier dangereux et qui ne relève pas de leurs compétences.
- 2- Elles perdent de l'argent car elles sont obligées de facturer moins chère la prestation pour être compétitives et dégagent moins de marge. (60 € le m<sup>2</sup> pour un déflocage actuellement, et (peut être) 30 € le m<sup>2</sup> pour une couverture.
- 3- Qui acceptera de payer 30 € le m<sup>2</sup> pour enlever une toiture en amiante ciment alors que le marché (qui est à la baisse) est de 15 à 18 € le m<sup>2</sup>.
- 4- elles préfèrent le « confort » d'un chantier en intérieur plutôt que d'être exposées aux intempéries à l'extérieur.

Mes 2 questions sont simples :

## ALLONS-NOUS VERS UN DESAMIANTAGE SAUVAGE POUR RENDRE LES CHANTIER COMPETITIFS ?

Ou

**Faut-il prévoir une formation spécifique pour les produits en amiante ciment extérieur afin d'améliorer la prévention des risques liés à l'amiante ?**